

450, RUE RIDEAU, BUREAU 403 OTTAWA (ONTARIO) KIN 5Z4 613 562-4624 · 1 800 267-5173
613 562-3995 ficf@ficf.ca

Consultations pancanadiennes sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* du Comité permanent sénatorial pour les langues officielles

Mémoire de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)

Vers une Loi sur les langues officielles modernisée, plus rigoureuse et pleinement appliquée

La perspective jeunesse dans les travaux de modernisation de la *Loi sur les langues officielles*



450, RUE RIDEAU, BUREAU 403 OTTAWA (ONTARIO) KIN 5Z4

À propos de la <u>Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)</u>

La <u>Fédération de la jeunesse canadienne-française</u> est un organisme national fondé en 1974, géré par et pour les jeunes, composée de onze membres associatifs jeunesse de neuf provinces et deux territoires. Elle contribue au développement socioculturel et identitaire des jeunes Canadien.ne.s d'expression française âgé.e.s entre 14 et 25 ans par le biais d'activités, d'évènements pancanadiens et des programmes d'emploi jeunesse.

Sommaire

Nous souhaitons d'abord reconnaître l'évolution des droits et des politiques linguistiques que laissent présager les intentions du gouvernement du Canada dans le cadre de la réforme des langues officielles et du plan de modernisation de la *Loi sur les langues officielles (Loi)*, tels que présentées en début d'année 2021. Ce document présente les grandes lignes des souhaits et recommandations qu'ont les membres de la FJCF quant aux attentes de la jeunesse d'expression française du Canada par rapport à la modernisation de la *Loi*.

La FJCF, étant membre de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA), travaille de près avec nos homologues de la francophonie canadienne pour faire valoir les besoins de nos communautés en ce qui a trait à la modernisation de la *Loi*.

Rappelons que les communautés avaient évoqué huit piliers fondamentaux pour la modernisation de cette *Loi* qui est essentielle pour la pérennité et la vitalité de nos communautés :

- 1. De vraies mesures positives pour appuyer le développement des communautés francophones partout au pays.
- 2. Un accès universel à l'apprentissage de la langue officielle seconde pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui le souhaitent.
- 3. Une politique d'immigration qui appuie la dualité linguistique canadienne.
- 4. Un système juridique fédéral bilingue jusqu'à la Cour suprême.
- 5. Une agence centrale responsable de l'application de la *Loi* dans tout l'appareil fédéral.
- 6. Des mécanismes plus efficaces pour obtenir justice lorsque la *Loi* n'est pas respectée.
- 7. Des clauses contraignantes dans les ententes fédérales-provinciales/territoriales.
- 8. Une révision de la *Loi* à tous les dix ans.



450, RUE RIDEAU, BUREAU 403 OTTAWA (ONTARIO) KIN 5Z4 Pour les jeunes d'expression française, tous ces piliers sont importants et sont nécessaires pour assurer que la *Loi* soit appliquée, respectée et qu'elle soit un outil de protection et de vitalité pour nos communautés de langues officielles au Canada.

Nous reconnaissons le travail de la ministre Mélanie Joly dans la publication de son document de réforme *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada.* Plusieurs piliers identifiés par nos communautés se retrouvent dans ce document de réforme. Nous souhaitons, par la présente, insister sur certains de ces points, et d'autres qui seraient absents du document, dans la perspective des jeunes d'expression française que représente la FJCF.

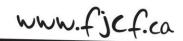
Nous concentrerons nos propos dans quatre volets, soient :

- A. L'éducation et l'apprentissage de la langue :
- B. Le renforcement des capacités :
- C. La promotion du français;
- D. Le renforcement des mécanismes d'application de la Loi.

Voici donc un sommaire de nos recommandations :

- Que le gouvernement du Canada, en accord avec le septième (7°) pilier fondamental pour la pérennité et la vitalité de nos communautés, assure une cohésion nationale des programmes-cadres et le respect des normes d'éducation en français à travers le pays, par l'ajout de clauses contraignantes dans les ententes fédérales-provinciales/territoriales, afin d'assurer la protection des institutions postsecondaires en français, partout au pays;
- 2. Que le gouvernement du Canada garantisse un véritable continuum en éducation de qualité en français, de l'élémentaire au postsecondaire, à la grandeur du pays en obligeant l'offre, par l'ensemble des provinces et territoires, de programmes d'apprentissage de qualité en français, permettant ainsi l'accès universel à l'apprentissage de la langue officielle seconde pour tou.te.s les Canadien.ne.s qui le souhaitent, comme stipulé dans le deuxième (2º) pilier fondamental pour la pérennité et la vitalité de nos communautés;
- Que le gouvernement du Canada priorise la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, notamment en investissant dans le renforcement des capacités des organismes qui contribuent à l'épanouissement de la jeunesse;
- 4. Que le gouvernement du Canada reconnaisse l'importance du principe du « PAR et POUR » en incluant une étape de consultation, avec les communautés ou les clientèles touchées ou desservies, en amont au développement et de la mise en œuvre d'initiatives ou de programmes et offrant ainsi, tel que stipulé dans le premier (1^{er}) pilier fondamental pour la pérennité et la vitalité de nos communautés, de vraies mesures positives pour appuyer le développement des communautés francophones partout au pays;





450, RUE RIDEAU, BUREAU 403 OTTAWA (ONTARIO) KIN 5Z4 613 562-4624 · 1 800 267-5173

- 5. Que le gouvernement du Canada démontre l'importance réelle de la valeur de la dualité linguistique au pays en adoptant une approche plus proactive dans la promotion de la *Loi* modernisée. Également, en promouvant et valorisant le français auprès de toutes les collectivités canadiennes d'un bout à l'autre du pays, principalement auprès des communautés linguistiques en situation majoritaire;
- 6. Que le gouvernement du Canada, en concordance avec le cinquième (5°) pilier fondamental pour la pérennité et la vitalité de nos communautés, désigne un organisme central responsable de la coordination, de la mise en œuvre et de l'application de la *Loi*, en appui au Commissaire aux langues officielles.

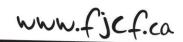
A. L'éducation et l'apprentissage de la langue

Depuis plusieurs générations, l'éducation a fait ses preuves : elle est un investissement rentable pour la jeunesse et le futur. Les Canadien.ne.s reconnaissent que la jeunesse doit pouvoir accéder à une éducation de qualité, afin de pouvoir s'assurer que le Canada demeure compétitif. L'éducation en français joue un rôle particulièrement essentiel pour appuyer le développement et la vitalité des communautés francophones et acadiennes. Les écoles, collèges et universités sont des lieux de rassemblement importants pour nos communautés.

Encore aujourd'hui, la principale préoccupation des jeunes d'expression française au pays reste la question de l'accès à l'éducation postsecondaire de qualité en français, et ce droit fondamental devrait être une partie intégrante de la *Loi*. C'est pourquoi il est important que le gouvernement investisse dès maintenant dans les programmes et institutions postsecondaires francophones, partout au pays, afin d'assurer la pérennité du français auprès des jeunes et pour les générations suivantes. Il y a un manque flagrant d'institutions postsecondaires francophones hors du Québec et les programmes francophones existants ont subi des coupures substantielles dans les dernières années, voir les derniers mois. Il est grand temps de mettre en place les dispositions nécessaires, non seulement pour la survie des institutions et des programmes postsecondaires francophones, mais pour leur développement et leur rayonnement. Il faut viser à la pérennisation des institutions, des programmes diversifiés et de qualité, de langue française, afin d'offrir aux jeunes le choix d'étudier dans leur domaine et dans la langue de leur choix. Les jeunes ne devraient pas devoir s'expatrier pour étudier dans une des deux langues officielles du pays, privant ainsi les collectivités de leur expertise et leur engagement qui nourrit la vitalité-même des communautés.

La modernisation de la *Loi* doit obliger les provinces et territoires à offrir des programmes de qualité à leurs jeunes d'expression française, pour tous les niveaux scolaires, de l'élémentaire au postsecondaire. La modernisation de la *Loi* doit non seulement normaliser l'offre de service éducatif de qualité en français au niveau pancanadien, mais doit aussi s'assurer d'une cohésion nationale des programmes-cadres et le respect des normes d'éducation en français à travers le pays, en collaboration étroite avec les provinces et les territoires, qui sont les porteurs de cet enjeu.





450, RUE RIDEAU, BUREAU 403 OTTAWA (ONTARIO) KIN 5Z4 613 562-4624 · 1 800 267-5173

Par conséquent, la FJCF recommande :

- Que le gouvernement du Canada, en accord avec le septième (7e) pilier fondamental pour la pérennité et la vitalité de nos communautés, assure une cohésion nationale des programmes-cadres et le respect des normes d'éducation en français à travers le pays, par l'ajout de clauses contraignantes dans les ententes fédérales-provinciales/territoriales, afin d'assurer la protection des institutions postsecondaires en français, partout au pays;
- 2. Que le gouvernement du Canada garantisse un véritable continuum en éducation de qualité en français, de l'élémentaire au postsecondaire, à la grandeur du pays en obligeant l'offre, par l'ensemble des provinces et territoires, de programmes d'apprentissage de qualité en français, permettant ainsi l'accès universel à l'apprentissage de la langue officielle seconde pour tou.te.s les Canadien.ne.s qui le souhaitent, tel que stipulé dans le deuxième (2°) pilier fondamental pour la pérennité et la vitalité de nos communautés.

B. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Selon l'expérience de nos organismes membres, nous constatons que les jeunes de partout au pays sont de plus en plus mobilisés et participent davantage à la vie citoyenne de leurs communautés. Bien que le mouvement jeunesse se développe continuellement et prenne de l'ampleur, les ressources pour l'appuyer, elles, stagnent.

Notre objectif est d'offrir les outils et les ressources pour permettre aux jeunes d'innover, de poursuivre le développement de leur engagement civique et d'accroître leur participation citoyenne. Le principe du « PAR et POUR » les jeunes est une valeur au cœur du développement du réseau jeunesse à travers le pays et nous croyons que ce principe devrait aussi s'appliquer aux communautés de langues officielles en situation minoritaires afin de les engager activement dans les programmes, les initiatives qui les concernent et de l'idéation à la mise en œuvre.

Nous souhaitons favoriser les échanges entre les organismes communautaires, les institutions gouvernementales ou para gouvernementales afin d'accroitre la participation et la consultation auprès des jeunes. Les jeunes d'expression française se disent définis dans leur construction identitaire par leurs engagements dans les organismes jeunesse et réclament plus de fonds pour développer leurs réels potentiels. Le principe du « PAR et POUR » les jeunes est une façon d'insérer ces organismes jeunesses dans l'action gouvernementale.

Tout comme ses homologues associatifs dans tous les secteurs de la francophonie canadienne, le financement des organismes qui regroupent et qui mobilisent la jeunesse francophone a très peu évolué depuis les dix dernières années, malgré une demande accrue pour leurs services. En réaction à cet état de fait, la FJCF croit qu'il est essentiel et urgent que le gouvernement du Canada octroie des investissements supplémentaires aux organismes, activités et programmes dirigés vers la jeunesse dans le prochain plan d'action pluriannuel pour les langues officielles. Les jeunes



450, RUE RIDEAU, BUREAU 403 OTTAWA (ONTARIO) KIN 5Z4 613 562-4624 · 1 800 267-5173

sont de plus en plus sollicités. Des investissements additionnels permettraient aux organismes communautaires d'engager davantage les jeunes en leurs offrants des opportunités structurantes. Au niveau pancanadien, les jeunes nous signalent d'importants manquements en ce qui a trait aux possibilités d'emplois en français dans leurs communautés, et de grands défis d'accessibilité à des études postsecondaires de qualité en français.

Nous reconnaissons que le gouvernement, de par la réforme de la *Loi*, souhaite accroître les occasions d'apprentissage du français. Encore faut-il que les apprenant.e.s puissent ensuite avoir accès à des occasions d'utiliser, et par conséquent pratiquer, la langue dans toutes les sphères de la société, peu importe où l'on se retrouve au Canada. Toutes les occasions pour les jeunes de vivre une expérience entièrement en français à l'extérieur de l'école sont grandement formatrices et ont des impacts sur le développement de ces jeunes, et sur leur communauté respective, à long terme. Il a été maintes fois démontré que les organismes jeunesse permettent la création d'espaces et d'expériences de vie en français à des jeunes d'expression française de tous horizons, par l'entremise d'initiatives et de rassemblements, ce qui permet à ces jeunes de développer un sentiment d'appartenance à la communauté francophone en situation minoritaire. C'est pourquoi nous sommes d'avis que le gouvernement doit investir davantage dans les organismes communautaires, notamment dans les organismes voués au développement de la jeunesse, pour multiplier les occasions de vie en français puisque si on souhaite viser un réel bilinguisme au Canada, tous et toutes doivent être en mesure de pratiquer le français dans toutes leurs sphères d'activités.

Dans la modernisation de la *Loi*, le gouvernement devrait mettre en place des mécanismes de consultation plus étoffés afin de réellement connaître les besoins imminents des jeunes et des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Par exemple, lors du développement d'un programme dont les jeunes seraient bénéficiaires, il serait primordial de d'abord les consulter afin de s'assurer d'un arrimage réel entre ce qui sera offert et les besoins à combler de la clientèle ciblée.

Par conséquent, la FJCF recommande :

- Que le gouvernement du Canada priorise la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, notamment en investissant dans le renforcement des capacités des organismes qui contribuent à l'épanouissement de la jeunesse;
- Que le gouvernement du Canada reconnaisse l'importance du principe du « PAR et POUR » en incluant une étape de consultation, avec les communautés ou les clientèles touchés ou desservies, en amont du développement et de la mise en œuvre d'initiatives ou de programmes et offrant ainsi, tel que stipulé dans le premier (1^{er}) pilier fondamental pour la pérennité et la vitalité de nos communautés, de vraies mesures positives pour appuyer le développement des communautés francophones partout au pays.



450, RUE RIDEAU, BUREAU 403 OTTAWA (ONTARIO) KIN 5Z4

C. La promotion du français

Nous sommes 10 millions à parler le français au Canada. Pourtant, plusieurs hésitent à s'exprimer dans cette langue par peur d'être jugé.e.s sur leur accent ou les mots qu'ils utilisent. Afin de tendre vers une plus grande sécurité linguistique au pays, il est essentiel de consolider la confiance au sein des espaces de vie en français. Depuis plusieurs années déjà, la jeunesse reconnait l'enjeu de la sécurité linguistique et s'y investi pour permettre de créer des environnements sécuritaires où la richesse de la francophonie canadienne plurielle, dans tous les accents, est valorisée et encouragée. La FJCF et de nombreux partenaires de la francophonie canadienne ont d'ailleurs mis beaucoup d'efforts depuis quelques années afin de sensibiliser à cet enjeu, entre autres par la création d'une Stratégie nationale pour la sécurité linguistique (SNSL)¹, qui se décline selon différentes sphères d'activités.

Le Canada est un pays bilingue. Toutefois, la valorisation de ces deux langues officielles laisse parfois à désirer, particulièrement auprès des communautés linguistiques en situation majoritaire. La dualité linguistique de notre pays est, d'après nous, un de ses plus grands atouts. Le gouvernement du Canada devrait faire la promotion de cette dualité comme étant un avantage tant culturel qu'économique.

Pour sensibiliser la population canadienne à l'importance de célébrer la diversité linguistique, de valoriser les accents régionaux et de rassembler les communautés linguistiques du pays, nous croyons que le gouvernement du Canada devrait avoir comme objectif d'être activement engagé à reconnaître et valoriser la richesse de la francophonie canadienne plurielle et de ses nombreux accents afin de favoriser la sécurité linguistique de tou.te.s les Canadien.ne.s, particulièrement lorsqu'il s'agit de s'exprimer dans les langues officielles du pays.

Par conséquent, la FJCF recommande :

 Que le gouvernement du Canada démontre l'importance réelle de la valeur de la dualité linguistique au pays en adoptant une approche plus proactive dans la promotion de la *Loi* modernisée et sur la promotion et de valorisation du français et de ses communautés d'un bout à l'autre du pays, entre autres auprès des communautés linguistiques en situation majoritaire.

D. Le renforcement des mécanismes d'application de la Loi

Bien que nous croyions davantage aux mesures positives de valorisation et de promotion quand il est question des langues officielles, force est de constater que le manque de mécanismes en place pour protéger les locuteur.rice.s de la langue minoritaire au pays, les obligent à devoir passer par un processus de plaintes, souvent sans issue, pour faire respecter leurs droits fondamentaux. Il est pourtant inestimable que les jeunes d'expression française puissent être

¹ www.snsl.ca



450, RUE RIDEAU, BUREAU 403 OTTAWA (ONTARIO) KIN 5Z4 témoin de l'importance réelle que représente la *Loi* en leur démontrant que les institutions gouvernementales, tant fédérales que provinciales et territoriales sont proactives dans la protection de leur langue, une des deux langues officielles du pays, en renforçant les mécanismes de surveillance, d'amendes ou de sanctions qui contribueraient à une réelle égalité des deux langues officielles.

Par exemple, il est absurde que l'on se base sur le nombre de plaintes reçues par le Commissariat aux langues officielles pour déterminer si le gouvernement et/ou ses agences et/ou institutions doivent apporter des ajustements ou encore modifier l'offre de service en français. Les recommandations offertes par le Commissaire aux langues officielles sont présentement de simples suggestions. Ces recommandations ne sont pas prises au sérieux. Le gouvernement doit jouer un rôle plus proactif dans l'offre de service et dans le plein respect et l'application de cette *Loi*. Le gouvernement doit recueillir toutes les données nécessaires, à l'interne, pour pallier aux manquements de l'application de la *Loi*.

Par conséquent, la FJCF recommande :

1. Que le gouvernement du Canada, en concordance avec le cinquième (5°) pilier fondamental pour la pérennité et la vitalité de nos communautés, désigne un organisme central responsable de la coordination, de la mise en œuvre et de l'application de la *Loi*, en appui au Commissaire aux langues officielles.

Conclusion

La Fédération de la jeunesse canadienne-française et ses membres appuient la modernisation de la qui est essentielle pour nos communautés. Nous sommes engagés, depuis la création du réseau jeunesse, à la défense de la langue française et les droits afférés aux Canadien.ne.s de pratiquer cette langue en vertu de la *Loi* du Canada. Bien que les jeunes aient toujours été aux premières loges pour défendre ses droits et la langue française dans son ensemble, force est de constater que le gouvernement se doit de jouer un rôle plus proactif dans la promotion du français et d'une réelle application de *la Loi* dans tout l'appareil gouvernemental.

Ceci dit, la FJCF demeure engagée dans ce processus de modernisation de la *Loi* et nous demeurons disponibles pour échanger avec vous, au besoin. Nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité de vous faire part de nos commentaires dans le cadre de cet exercice.

CONTACT

Josée VAILLANCOURT | Directrice générale Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) 450, rue Rideau, bureau 403 Ottawa (ON) K1N 5Z4 1.800.267.5173 p. 229 | FJCF.ca | josee@fjcf.ca